

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COPIE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, maire de la commune de **LAGOR**

certifie que :

l’arrêté préfectoral n° 21-27 du 22 OCT 2021, portant ouverture d’une enquête publique sur l’autorisation de construction et d’exploitation de la canalisation DN650 sur les communes d’Abidos, Lagor, Lucq de Béarn et Mont, la déclaration d’utilité publique du projet, la mise en compatibilité des plans locaux d’urbanisme des communes d’Abidos et Lagor, le parcellaire aux fins de déterminer l’emprise nécessaire à la réalisation de cette opération et la mise en arrêt du tronçon abandonné

ainsi que l’avis d’enquête

ont été affichés au tableau de la mairie, dans les endroits fréquentés du public et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, quinze jours au moins avant l’ouverture de l’enquête et pendant toute sa durée.

Fait à **LAGOR**, le **28/12/2021**
Le maire,
Franck ROLLAND



Certificat de publication à renvoyer à la fin de la période d’affichage à
la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
SGAD - Bureau de l’aménagement de l’espace -
2, rue Maréchal Joffre
64021 PAU CEDEX